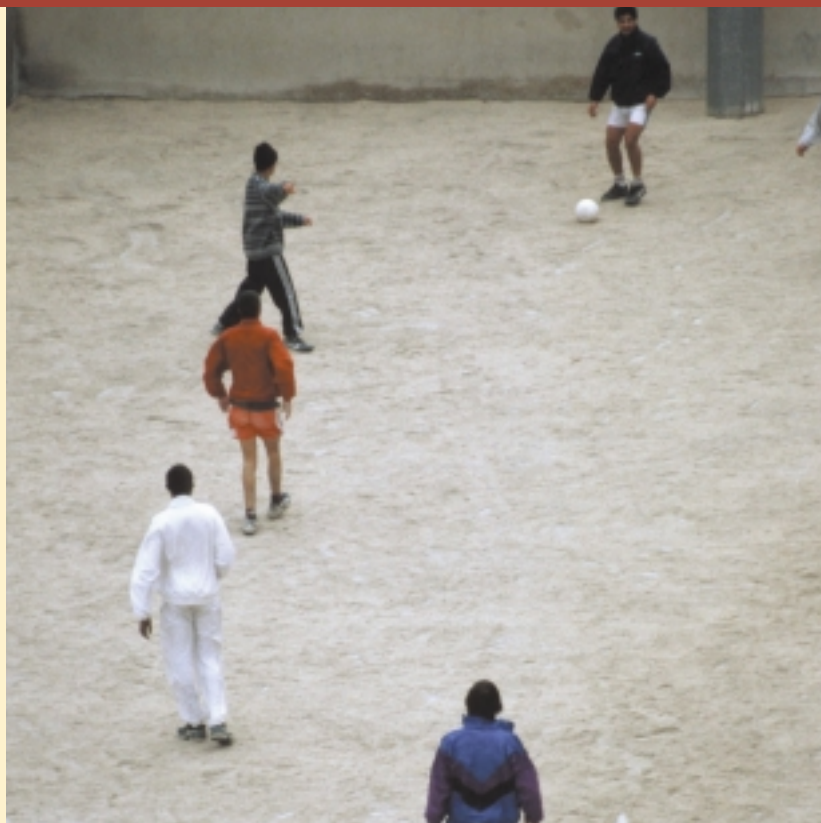


Retrouver l'estime de soi

et construire un autre projet de vie

Mettre le sport au service d'une politique de réinsertion sociale dans les établissements pénitentiaires, c'est l'ambition de l'Union Nationale Sportive Léo Lagrange. La prochaine signature d'une Convention cadre avec l'administration pénitentiaire et un croisement de compétences au sein de notre réseau va permettre le développement des formations pré-qualification aux métiers du sport en milieu carcéral.



L'Union Nationale Sportive Léo Lagrange (UNSL) organise la pratique sportive dans les prisons sous la forme d'ateliers sportifs et de stages de préqualification aux métiers du sport (voir encadré). Pour mener à bien ces actions de formation, l'UNSL a adopté un fonctionnement en réseau avec des croisements de compétences. Philippe Nicolino, Délégué fédéral sport déclare *"du moment qu'une structure Léo Lagrange travaille avec l'Administration pénitentiaire, elle est dans le champ de l'insertion sociale et professionnelle des personnes. On se doit donc d'utiliser les structures compétentes de notre réseau, dans les différents domaines"*. Selon les programmes et les régions,

l'UNSL travaille avec l'Ecole Régionale des Métiers de l'Animation (ERMA), Cité Club, Préface et Sherpa Aventure, structures appartenant au réseau Léo Lagrange. D'ores et déjà, des actions de formations "préqualification sport" se sont déroulées à Villefranche sur Saône (69) avec Cité Club, à Nanterre (92) avec l'ERMA, à Salon de Provence(13), Grasse (06) et le Pontet (84) avec Préface, ainsi qu'à Luynes (37) en septembre. L'UNSL peut aussi intervenir seule comme dans l'organisation d'ateliers sportifs dans des établissements de Lyon (Saint Joseph, Saint Paul, Montluc) et en projet, des ateliers sportifs dans trois établissements de l'Oise (Compiègne, Liancourt, Beauvais).

Préqualification sport en prison

L'objectif général de ce type de stage est la reconstruction d'un autre projet de vie pour des détenus. 11 semaines (250 heures) pour développer leur sociabilité, c'est-à-dire, leur capacité à endosser et à assumer différents rôles sociaux (voir encadré). Le rapport à la règle est "le fil rouge" de la formation par l'arbitrage, le secourisme et l'animation sportive. Il s'agit de resituer la notion de règle dans un contexte plus général que celui du sport, d'apprendre à la faire appliquer et surtout de se l'appliquer à soi-même.

Dominique Satabin, Directeur de Préface, explique *"il ne s'agit pas pour nous de les leurrer sur une éventuelle insertion dans les métiers du sport, c'est un public bas niveau de qualification. Ce n'est pas la vocation de la formation et ce n'est jamais présenté comme cela. L'intérêt de cette démarche, c'est qu'elle peut inciter certains à se rapprocher d'un club sportif et de devenir bénévole dans un club sportif local qui devient alors un vecteur de réinsertion sociale."*

Signature d'une convention

Hervé Cappellacci, Conseiller au sport auprès de l'Administration pénitentiaire, souhaite, pour l'avenir, établir des partenariats en cofinancement. *"L'administration pénitentiaire attend d'une fédération comme la vôtre qu'elle nous amène son réseau dans le domaine du sport, de l'insertion et de la formation. Vous avez un périmètre d'actions beaucoup plus large et beaucoup plus polyvalent qu'une fédération sportive classique. Et c'est cela qui nous intéresse. Vous savez passer d'une logique de projet à une logique d'action".*

La réalité du sport en prison

Actuellement en France, 250 moniteurs de sport y travaillent et le budget annuel qui y est consacré sur le territoire est de 610 000 euros. Pour Hervé Cappellacci, *"les ressources peuvent être augmentées par des partenariats avec les fédérations sportives en terme de compétences, de réseau, de crédibilité et d'exigence"*.

Le plus gros problème, c'est l'augmentation du nombre de détenus : les moyens sont définis pour 45 000 détenus et il y en a 60 000. De plus, aujourd'hui, les priorités budgétaires vont vers l'amélioration de la sécurité du personnel de surveillance. Il existe des installations sportives dans quasiment tous les établissements, depuis des installations limitées jusqu'à des installations très modernes dans les nouveaux établissements. Les nouveaux équipements n'ont jamais été d'aussi bonne qualité, mais malheureusement, il n'y a pas assez de personnel pour faire fonctionner les salles de sport. Chaque établissement a sa propre politique dans son organisation de fonctionnement. Le calendrier de l'utilisation

des installations sportives peut changer toutes les semaines dans certains établissements pour des raisons de sécurité.

Les formations telles que les nôtres demandent des locaux classiques et des terrains de sport. Les espaces sportifs étant "sur-utilisés", il faut donc négocier l'utilisation de ces espaces.

Les établissements pénitentiaires étant en surpopulation, tout déplacement de détenus demande un encadrement et donc du travail supplémentaire pour le personnel de surveillance.

L'objectif de l'administration pénitentiaire est que 75% des détenus puissent accéder 6 heures par semaine aux installations sportives et en petit groupe pour garantir la qualité de la pratique sportive et que les installations soient accessibles 5 à 6 jours par semaine, ce qui est loin d'être le cas actuellement. Pour ce faire, l'administration essaye de proposer une répartition différente des animateurs sportifs : 1 moniteur de sport pour 200 détenus.

Fatiguer les détenus pour avoir la paix

Beaucoup de surveillants considèrent la pratique sportive nécessaire pour garantir le calme. Il y a ceux qui ont un vrai discours sur l'impact au niveau de l'individu, d'autres se contentent que le sport contribue au calme dans les établissements.

A l'heure actuelle, où la sécurité des personnels d'encadrement est une priorité, la pratique sportive en prison n'est plus rattachée à une action d'insertion mais plutôt un moyen de maintenir la paix sociale dans l'établissement. Lorsque le sport apparaît dans un programme de formation, cela provoque d'autres réactions.

Les relations avec les surveillants

Bianca Hardi, formatrice à l'ERMA, nous a dit avoir dû faire ses preuves auprès des surveillants pour être acceptée *"parce qu'être une femme et une formatrice "sport", cela faisait deux bonnes différences"*.

Pour beaucoup de surveillants, le sport est plutôt un loisir, cela ne sert à rien et ils pensent que *"c'est pour augmenter votre quota d'heures de formation"*. *"Le sport, c'est une carotte pour les surveillants. Avec les temps de formation, on leur retire des heures d'utilisation des terrains de sports donc des moyens de pression"* nous a dit Yves Severan, formateur à Cité Club.

Qui dit pratique sportive, dit mouvements de détenus, donc plus de travail. La formation de sport se passe en salle et sur le terrain de sport avec 15 détenus qui

font plus de bruit que dans une formation classique (6 personnes en moyenne). *"Ce sont les détenus les plus jeunes qui sont mal perçus, parce qu'ils sont plus remuants"* déclare Eve Zilioli, responsable de formation à Préface. Dominique Satabin précise *"Nous avons encore beaucoup de travail à faire pour les informer et les inscrire dans la démarche de formation. Nous devons systématiquement créer des synergies avec les éducateurs sportifs et les surveillants. Pour que les formations puissent se mettre en œuvre, il faut résoudre les problèmes d'occupation d'espace,*

Si on pouvait
des détenus
et leur donner
arguments
s'en sortir

Roger Attali, ancien j

J'ai voulu leur
rendre ce que j'ai
reçu dans la vie

Michel Kitabdjian, arbitre

